Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 4 (1965-1966)
Heft: 16

Artikel: La catastrophe de Mattmarck
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-910553

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVIS DE L'AMBASSADE

L'Ambassade de Suisse attire l'attention des ressortissants suisses en Belgique, exerçant une activité artisanale ou se proposant d'en exercer une, sur la loi du 18 mars 1965 (publié au Moniteur Belge du 31 mars 1965) sur le registre de l'artisanat et sur l'Arrêté Royal du 17 août 1965 (publié au Moniteur Belge du 28 août 1965) relatif à la mise en vigueur et à l'exécution de celle-ci.

Les personnes exerçant déjà une activité artisanale sont invitées à demander leur immatriculation au greffe du tribunal de commerce ou au greffe du tribunal civil exerçant la juridication consulaire dans leur ressort selon le programme suivant :

Immatriculation durant le mois de :	Les personnes dont le nom patronymique commence par la lettre :
Septembre 1965	A - B - C - D
Octobre 1965	E - F - G - H
Novembre 1965	I - J - K - L
Décembre 1965	M - N - O - P
Janvier 1966	Q - R - S - T
Février 1966	U - V - W - X - Y - Z

Des renseignements peuvent être obtenus au Registre central de l'Artisanat (Ministère des Classes Moyennes), 1, rue de l'Evêque à Bruxelles.

LA CATASTROPHE DE MATTMARCK

Nos compatriotes ont appris avec consternation, par les journaux, la radio ou la télévision, l'ampleur de la catastrophe qui vient de frapper la Suisse et plus particulièrement le canton du Valais. Ce grand barrage, un des derniers de la série des grands barrages de haute montagne, était en voie d'achèvement après six années de travail à raison de six mois par an. Comme l'on sait, ce n'est pas le barrage qui est en cause, car il se trouve en amont de la coulée du glacier d'Allalin, mais bien le chantier sur lequel s'élevaient diverses constructions servant au relais des équipes et aux services administratifs et techniques d'avant-poste.

Il faut reconnaître que la rupture soudaine de la langue d'un glacier, soumis régulièrement à des observations scientifiques, a jeté un certain trouble dans l'opinion publique. L'enquête en cours permettra peut-être de déterminer les limites du prévisible, dans un domaine où, malgré des connaissances de plus en plus étendues en glaciologie, il subsiste des facteurs dont l'action échappe encore aux observations humaines.

Notre communauté s'associe de tout cœur à tous les témoignages de sympathie qui ont été envoyés aux familles si durement éprouvées.

Réd.

LA MORT DE LE CORBUSIER

On peut dire de ce grand visionnaire en architecture qu'il aura vécu deux fois avec aigreur le dicton : « nul n'est prophète en son pays ». Une première fois en s'enfuyant de son Chaux-de-Fonds natal, où déjà le conformisme eut le don de le hérisser, une seconde fois en France où il s'établit et redevint Français, les Jeanneret, car tel était son vrai nom, étant eux-mêmes des descendants d'émigrés français.

Destin hors série, Le Corbusier ne fut tout d'abord compris que par quelques esprits indépendants séduits par la profondeur et le caractère résolument novateur de ses idées. Autodidacte, il a rencontré des détracteurs tout le long de son existence de lutteur. Il n'a pu réaliser qu'une partie de ses projets, mais il a du moins pu compter sur l'appui solide et inébranlable de quelques personnalités (les Claudius-Petit, les Malraux, etc.), qui l'ont soutenu et aidé à réaliser quelques-unes de ses œuvres en France. Si l'on ajoute qu'il a fait école de par le monde et que le nombre de ses élèves ayant atteint la notoriété est déjà grand, il n'est pas exagéré de dire que les idées de Le Corbusier ont conquis le monde de son vivant encore et que demain peut-être, dans la recherche d'une éthique nouvelle en cette ère technicienne, ses conceptions s'imposeront dans toute leur force créatrice. Que nous sommes loin de sa villa des bords du Léman construite pour les vieux jours de sa mère, villa jugée par les autorités locales d'un esthétisme trop provocateur !

Denis de Rougemont écrit dans son récent ouvrage, « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », à propos de l'architecture suisse des Grands Baroques à Le Corbusier : « rien de suisse dans cette œuvre immense me dira-t-on (celle des grands architectes tessinois des XVIe et XVIIe siècles) : le Tessin n'était à l'époque qu'un bailliage des trois Waldstätten — OUI, MAIS RIEN DE PLUS SUISSE QUE DE BATIR AILLEURS, SI L'ON VOIT GRAND ». C'est encore profondément vrai pour Le Corbusier quelques siècles plus tard !

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'aucune tentative sérieuse n'ait été faite pour renouer le dialogue avec ce grand remueur d'idées. A part la commande officielle du Pavillon suisse de la Cité universitaire de Paris vers 1930, rien comme œuvre de maturité n'aura été réalisé en Suisse par Le Corbusier, atténuant l'erreur d'incompréhension commise à son égard au moment où lui-même, en grand solitaire, cherchait sa voie et forgeait son génie en s'insurgeant contre le conformisme de son temps, ce qui est bien de génération en génération, propre à tous les grands novateurs.

A. W. K.

LA SUISSE EN BREF

- **Le cirque Knie** s'enorgueillit d'une naissance à Rapperswil, la deuxième du genre en Suisse. Bébé Eléphant pesait 77 kgs au moment de l'événement. Bébé et Maman se portent bien.
- **Les souverains du Danemark** ont effectué une visite officielle de trois jours en Suisse.
- Sous le patronage de Pro Helvetia, un guide illustré des « **Musées et Collections suisses** » dû à Claude Lapaire vient de paraître.
- La **consommation de l'alcool** est en hausse. Nos autorités s'inquiètent à juste titre de son incidence sur le nombre croissant d'accidents de circulation. Vers 1955, cette consommation représentait 947 millions de francs; plus de 1.570 millions de francs actuellement.
- **L'île d'Ufenau** sur le lac de Zurich, qui fête cette année le millième anniversaire de son appartenance à la Communauté d'Einsiedeln, vient d'être dotée de l'eau courante et de l'électricité. Il ne faut jamais désespérer...
- Les travaux de construction de la **centrale nucléaire** ont commencé à Beznau-Döttigen en Argovie. Lorsque les travaux seront terminés en 1969, la Suisse possédera le plus grand et le plus fort réacteur industriel d'Europe.
- **Un succès de l'horlogerie suisse :** le comité organisateur des jeux olympiques de 1968 à Mexico a décidé de confier à la firme Omega S.A. le chronométrage officiel des épreuves.
- **Le rapport négatif du Conseil Fédéral sur la navigation fluviale** a provoqué pas mal de mécontentement au Tessin et en Suisse romande. Le dossier n'est toutefois pas encore clos de manière définitive. En effet, la Commission des Etats refuse de se prononcer sur le rapport et demande un complément d'information. Les canaux Adria-Locarno et Transhelvétique ne sont donc pas condamnés de manière irrémédiable.
- Le Conseil National a approuvé à l'unanimité l'inclusion du **tunnel routier du Gothard** dans le réseau de routes nationales. Ce grand événement permettra au Tessin de sortir, pendant presque six mois de l'année, de son isolement géographique.
- **Le rapport Daenzer sur les Mirages** révèle qu'il n'y a pas eu de volonté arrêtée de tromper le Parlement; le point de vue militaire a été seul étudié en ignorant ou négligeant les éléments industriels. Manque aussi de vue d'ensemble des problèmes en présence.
- **En football,** le FC Zurich a pris un excellent départ dans le championnat de Suisse et constitue actuellement le leader unique de la ligue nationale A.
- Le compositeur suisse **Heinrich Sutermeister** s'est vu décerner le prix d'Opéra de Salzburg 1965 pour son opéra « Le Fantôme de Canterville » inspiré de la nouvelle d'Oscar Wilde.
- En 1964, **Kloten** a vu défiler 2.102.119 passagers. Ce chiffre l'a placé au rang de huitième aéroport européen derrière Londres, Orly, Francfort, Rome, Copenhague, Berlin-Tempelhof et Amsterdam. Par ailleurs, l'aérodrome de Zurich-Kloten peut se targuer d'équilibrer ses comptes dans la proportion de 95,3 pour cent.

LES SOCIETES

Comme déjà signalé à maintes reprises, et dans la mesure de la place disponible, nous insérons volontiers les communications des sociétés suisses de Belgique et du Grand-Duché. Nous prions cependant nos correspondants occasionnels de bien vouloir respecter les délais mentionnés à la dernière page pour nous faire parvenir leurs manuscrits.

L'Editeur.

1er AOUT A LIEGE

Loin des yeux, mais non loin du cœur, Chère Patrie Suisse.

Combien nous l'avons ressenti pendant toute cette soirée, et même nuitée, y organisées par la Société Suisse de Liège.

Blasons et drapelets des cantons suisses entourent le drapeau national, appendu face à l'entrée de la salle du « Père Flébus » à Limoges-sur-Tilff.

Petit à petit, les compatriotes s'amènent. Les visages s'épanouissent. Les yeux brillent à telle ou telle retrouvaille. D'heureux souvenirs, des babillages familiers s'épanchent. Bientôt dans ce cadre charmant, ce n'est plus qu'une seule famille, sous l'entraînement discret mais efficace du sympathique trio du Président George JEANNERET, entouré du Secrétaire Raymond GRAU et du Trésorier Paul ZOLLINGER.

Après l'allocution du Président celui-ci donne lecture du message du Président de la Confédération.

Cependant la musique ne tarde guère, invite quiconque à la danse. Danses modernes, et même danses anciennes; danses en couples, danses en famille.

A la nuit bien tassée, les enfants et les dames porteurs de lanternes vénitiennes, nous conduisent à un feu symbolique, allumé sur le terre-plein surplombant la Vallée de l'Ourthe. Ce feu nous retrempe davantage encore dans nos mœurs et coutumes. Il nous semble revoir nos feux du 1er août se répondant de sommets en sommets. Des fusées... pacifiques fusent en rouge, en vert, en jaune... vers le firmament étoilé.

Bientôt, la danse reprend dans la salle, continue à réjouir tous les âges, et la soirée se termine... au matin par le rondeau final de l'au-revoir.

Merci chaleureux à notre Président de la Confédération d'avoir pensé à nous. Merci chaleureux au trio coordonateur de ces moments précieux et de nos contacts mensuels. Merci également à tous qui, sous quelque forme que ce soit, ont contribué à la réussite de notre rencontre nationale et ont ravivé en chacun de nos cœurs la flamme qui parfois y sommeille mais qui ne s'éteint jamais.

A l'an prochain, donc.

Elle et nous.